

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 02.11.2020	Heure 18h21	Numéro 20.196	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe UDC		
Titre : Mesures anti-Covid-19 et transports publics : quid de la cohérence ?		
Contenu : <p>L'aggravation de la pandémie conduit la Confédération et les cantons à durcir les mesures anti-Covid-19. De nombreux commerces subissent de plein fouet les mesures liées notamment à la drastique restriction de la liberté de réunion. Si ces pénibles mesures font certainement sens dans le contexte actuel, l'UDC s'interroge toutefois sur l'absence quasi-totale de mesures dans les transports publics. En effet, hormis le port du masque, rien n'est mis en place pour limiter les regroupements dans les transports. Il n'est donc pas rare de voir les bus et les trains bondés aux heures de pointe, ce qui est contraire à la logique des mesures en vigueur précédemment évoquées et expose les travailleuses et les travailleurs à d'importants risques.</p> <p>Le Conseil d'État prévoit-il de pallier cette incohérence ? Si oui, comment ?</p> <p>L'augmentation des cadences des bus et des trains, avec report des pertes à charge (partielle ou totale) de la Confédération, ce dans le but de désengorger les transports notamment aux heures de pointe, est-elle envisageable ?</p>		
Demande d'urgence : OUI		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Niels Rosselet-Christ		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :